

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CCPE – REMPLACEMENT ECLAIRAGE EXISTANT PAR DES LEDS – PREMIÈRE DÉLIBÉRATION

Par délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2020, la CCPE a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, sur la thématique de la transition écologique. Les 19 Communes de la CCPE peuvent bénéficier de ce FDC pour l'année 2025. L'enveloppe disponible pour chaque commune est calculée et révisée chaque année au prorata de la population DGF (N-1) et de la taille de la Commune (Grandfresnoy en 2024 : 9 049€).

Seules sont éligibles les dépenses d'investissement se rapportant à la transition écologique : matériels, travaux et études préalables à des travaux (qui n'ont pas fait l'objet de début d'exécution). Le versement de la subvention de la CCPE ne peut être supérieur à l'autofinancement de la Commune et un minimum de 20% du montant de l'opération doit rester à charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter au titre du fonds de concours de transition écologique pour l'exercice 2025 le remplacement de l'éclairage existant par des leds dans plusieurs couloirs et sanitaires du groupe scolaire « Les Zocqs ».

Les indices de performances énergétiques relevés par les services de la CCPE lors d'un bilan énergétique étaient de catégories C.

A l'unanimité, les membres présents sollicitent le fonds de concours de « transition écologique » auprès de la CCPE pour l'exercice 2025 concernant le remplacement de l'éclairage existant par des leds plusieurs couloirs et sanitaires du groupe scolaire « Les Zocqs ».

Le coût total de l'opération s'élève à 3 498,66 € HT à 4 198,39 € TTC.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024  
Reçu en préfecture le 21/10/2024  
Publié le  
ID : 060-216002816-20241018-1810202401-DE

Selon le plan de financement suivant :  
Projet HT : 3 498,66 €  
Subvention CCPE (50%) : 1 749,33 €  
Autofinancement (50%) : 1 749,33 €

TVA 699,73 €  
Montant total : TTC : 4 198,39 €

Le conseil municipal demande des explications sur les montants des subventions.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ BÂTIE ET NON BÂTIE DANS LE CENTRE BOURG - DEUXIÈME DÉLIBÉRATION

Par délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2024, les membres du conseil municipal ont décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur l'emplacement réservé n°1 (parcelles cadastrées F n°223 et n°224). Le prix de vente des parcelles s'élève à 155 000€.

L'acquisition de ce bien par la Commune présente un intérêt public majeur pour les raisons suivantes :

- Répondre aux besoins en stationnement : La zone dans laquelle se situe le bien est actuellement en saturation en matière de stationnement. L'acquisition de ce terrain permettrait de créer un parking public qui contribuerait à améliorer la circulation et le cadre de vie des habitants. A savoir : 18 places en épis et 2 handicapés.
- Créer un local public : La commune manque de locaux publics pour accueillir des commerces ou bien création de logement locatif ou locaux associatifs. L'acquisition de ce terrain permettrait de créer un local, logement qui répondrait à ces besoins, ou tout autre utilisation et décision.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de l'Oise.

A l'unanimité, les membres présents sollicitent le Département de l'Oise pour l'exercice 2025 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées F n°223 et n°224 d'une superficie totale de 1 100 m<sup>2</sup>. Le coût total de l'opération s'élève à 155 000 € TTC.

Selon le plan de financement suivant :

Projet HT :	129 166,67 €
Subvention Département Oise (27%) :	34 875,00 €
Autofinancement	94 291,67 €
TVA	25 833,33 €
Montant total TTC :	155 000,00 €

Pour copie conforme, le



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

### Date convocation

07/10/2024

### Affichage

07/10/2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ CRÉATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE BOURG – TROISIÈME DÉLIBÉRATION

Par délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2024, les membres du conseil municipal ont décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur l'emplacement réservé n°1 (parcelles cadastrées F n°223 et n°224).

Au cours de l'année 2024, il est devenu également nécessaire d'emménager des emplacements de stationnement dans la rue du coquet au niveau de la parcelle cadastrée H n°914.

L'aménagement des parcelles cadastrées F n°223 et H n°914 par la Commune présente un intérêt public majeur pour la raison suivante :

-Répondre aux besoins en stationnement : La zone dans laquelle se situe le bien est actuellement en saturation en matière de stationnement car elle se trouve à proximité du groupe scolaire, de la mairie et des commerces du village. L'acquisition de ce terrain permettrait de créer un parking public qui contribuerait à améliorer la circulation et le cadre de vie des habitants. A savoir : 18 places en épis et 2 places pour handicapé pour la parcelle cadastrée F n°223 située rue de l'église et 10 places et 1 place pour handicapé pour la parcelle cadastrée H n°914 située rue du Coquet.

A l'unanimité, les membres présents sollicitent le Département de l'Oise pour l'exercice 2025 concernant la création d'emplacements de stationnement sur la parcelle cadastrée F n°223 et au niveau de la parcelle cadastrée H n°914. Le coût total de l'opération s'élève à 136 972,08 € TTC

Selon le plan de financement suivant :

Projet HT	114 143,40 €
Subvention Département Oise (27%) :	30 818,72 €
Autofinancement	83 324,68 €
TVA	22 828,68 €
Montant total TTC :	136 972,08 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 060-216002816-20241018-1810202403-DE

SLO

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES - QUATRIÈME DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire explique que le 9 septembre 2022 le conseil municipal a repris 82 concessions funéraires en état d'abandon dans son cimetière communal.

En 2023, la Commune a remis en état, avec ses fonds propres, 19 concessions abandonnées et 21 en 2024. Le nombre d'emplacement libre à la vente reste toujours modeste et il est donc indispensable de continuer les travaux de reprise de ces concessions funéraires.

Les travaux seront réalisés par secteur (carré et allée) et il est proposé de réaliser les travaux de l'année 2025, comprenant la remise en état de 21 concessions principalement dans le premier carré de droite.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport exposé par Monsieur le Maire,

A l'unanimité, DÉCIDE de solliciter le Département de l'Oise, l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'obtention d'une subvention selon le plan de financement suivant :

**Dépenses**

Montant H.T. 16 340,00 €

T.V.A. 20% 3 268,00 €

T.T.C. 19 608,00 €

**Recettes**

Département (27% du HT) 4 411,8 €

Etat DETR (40% du HT) 6 536,00 €

Fonds Commune 5 392,20 €

TVA 3 268,00 €

TOTAL T.T.C. 19 608,00 €

Et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme de Monsieur le Maire **IVAN WASYLYZYN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION – ACHATS COLUMBARIUMS - CINQUIÈME DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire explique que le 9 septembre 2022 le conseil municipal a repris 82 concessions funéraires en état d'abandon dans son cimetière communal.

En 2023, la Commune a remis en état, avec ses fonds propres, 19 concessions abandonnées et 21 en 2024. Lors des travaux réalisés au cours de l'année 2024, 5 emplacements consécutifs sur le premier carré de gauche du cimetière se sont libérés et permettraient la création d'un nouvel espace dédié à 3 columbariums.

Monsieur le Maire propose de prévoir l'achat de 3 columbariums, comprenant 36 emplacements pouvant chacun accueillir 2 urnes funéraires.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport exposé par Monsieur le Maire,

A l'unanimité, DÉCIDE de solliciter le Département de l'Oise, pour l'obtention d'une subvention selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Montant H.T.	11 900,10 €	Département (27% du HT)	3 213,03 €
		Fonds Commune	8 687,07 €
		TVA	2 380,02 €
T.V.A. 20%	2 380,02 €	TOTAL T.T.C.	14 280,12 €
T.T.C.	14 280,12 €		

Et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA MAIRIE POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DU COLIS OFFERT AUX PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 70 ANS - SIXIÈME DÉLIBÉRATION

Vu le nombre croissant de demandes de colis de repas destinés aux anciens de la commune ;

Vu la nécessité d'anticiper les commandes auprès des fournisseurs afin de garantir la qualité et la disponibilité des produits ;

Vu les contraintes budgétaires de la commune ;

**Considérant** l'importance de proposer un service de qualité aux anciens de la Commune ;

Considérant la nécessité d'organiser au mieux la distribution des colis de repas ;

Considérant l'intérêt de fixer une date limite précise pour les inscriptions afin de permettre une meilleure gestion des stocks ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ce qui suit :**

**Article 1er** : Il est fixé une date limite au 30 octobre de chaque année, pour l'inscription au colis destiné aux aînés âgés de plus de 70 ans. Passé ce délai, aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte.

**Article 2** : Les modalités d'inscription seront les suivantes :

Toute personne non déclarée en mairie, dans le fichier population devra réaliser sa demande dans le délai ci-dessus indiqué. Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

- en mairie, par courrier, en ligne par courriel.

- pièces à fournir : justificatif de domicile, pièce d'identité.



**Article 3** : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 21/10/2024  
Reçu en préfecture le 21/10/2024  
Publié le 21/10/2024  
ID : 060-216002816-20241018-1810202406-DE

SLO

Cette délibération vise à assurer une meilleure organisation de la distribution destinée aux aînés âgés de plus de 70 ans tout en respectant les contraintes budgétaires de la Commune.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

**Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,**

**les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

❖ **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MIEILLERIE A GRANDFRESNOY - SEPTIÈME DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean-Baptiste Soulard, apiculteur établi sur la commune de Grandfresnoy, a sollicité la mairie afin de présenter son projet d'extension de son activité agricole sur sa parcelle cadastrée ZN21.

Dans sa demande, M. Soulard exprime les difficultés rencontrées pour trouver un terrain constructible adapté à son activité, notamment en raison des contraintes des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes voisines. Il souligne l'importance de maintenir une activité agricole locale, de répondre à la demande croissante de produits locaux et de créer de l'emploi sur le territoire.

**Considérant,**

-L'importance de soutenir le développement de l'agriculture locale et de favoriser la production de produits alimentaires de qualité ;

-La nécessité de concilier les projets de développement économique avec les enjeux environnementaux et la préservation du cadre de vie ;

-La volonté de la commune de faciliter l'installation et le développement des jeunes agriculteurs ;

-Les contraintes liées aux PLU et la nécessité d'étudier la faisabilité du projet au regard de la réglementation en vigueur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

**-D'accorder un rendez-vous à M. Jean-Baptiste SOULARD** afin de présenter son projet en détail et d'échanger sur les modalités de son éventuelle réalisation ; Monsieur Le Maire demande la présence d'un membre du conseil municipal à ses côtés.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID: 060-216002818-20241018-1810202407-DE

**-De saisir le service d'urbanisme de la CCPE compétent pour le dossier de faisabilité de projet au regard des règles d'urbanisme en vigueur et de déterminer les é**  
**PLU.**

**-De charger le maire de transmettre à M. SOULARD les conclusions de cette étude et de l'informer des suites données à sa demande.**

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ ACCEPTATION DES REGLEMENTS DES FAMILLES [REDACTED] POUR LES DEGRADATIONS CAUSEES A LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL - HUITIÈME DÉLIBÉRATION

Vu le courrier adressé en date du 10/09/2024 à Madame [REDACTED] Virginie et Monsieur [REDACTED] Mikael concernant les dégradations causées à la toiture du garage municipal, situé 119 rue de l'Eglise ;

Vu le devis de la société BASTO, joint au courrier susmentionné, s'élevant à 1800 € TTC pour l'enlèvement des plaques d'amiante ;

Considérant que les enfants [REDACTED] ainsi que [REDACTED] ont été identifiés comme étant à l'origine des dégradations survenues le 20 juin 2024 ;

Considérant l'urgence de réparer la toiture du bâtiment et de procéder à l'enlèvement des plaques d'amiante en raison des risques pour la santé et la sécurité ;

Considérant que les familles concernées ont été sollicitées pour un entretien en mairie mais aussi pour régler la somme de 600 € par enfant étant en cause au titre de leur responsabilité civile ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, ce qui suit :

- Approuve le courrier adressé à Madame [REDACTED] Virginie et Monsieur [REDACTED] Mikael et le devis de la société BASTO.
- Approuve les travaux engagés en urgence par Monsieur le Maire nécessaires à la réparation de la toiture du bâtiment ainsi que l'enlèvement des plaques d'amiante.
- Constate que les familles concernées ont été informées de leur responsabilité civile et sollicitées pour régler la somme globale de 1800 €.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 060-216002816-20241018-1810202408-DE

SLOW

- Invite les familles à procéder au règlement de la somme due dans les meilleurs délais.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de lui permettre de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



[Illegible stamp or text]

[Illegible stamp or text]

[Illegible stamp or text]

[Illegible stamp or text]

[Illegible stamp or text]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR L'USCGF POUR LA CONSTRUCTION DE 3 ABRIS SPECTATEURS AU PARC DES SPORTS - NEUVIÈME DÉLIBÉRATION**

Le conseil municipal de Grandfresnoy, après avoir pris connaissance du dossier présenté par l'association l'USCGF concernant le projet de construction de trois abris spectateurs au parc des sports,

**Considérant** que l'USCGF est une association dynamique qui œuvre au développement de la vie sportive à Grandfresnoy ;

**Considérant** que la pratique sportive est une activité essentielle pour la santé et le bien-être de tous ;

**Considérant** que le projet d'abri spectateurs permettrait d'améliorer les conditions d'accueil du public lors des événements sportifs organisés au parc des sports ;

**Considérant** que le coût estimé de ce projet s'élève à 3 500€ HT x 3 = 10 500€ HT, soit 12 600,00€ TTC ;

**Considérant** que ces abris seraient dimensionnés pour accueillir 30 personnes adultes debout et qu'ils pourraient être implantés au niveau du terrain d'honneur au parc des sports ;

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**-Que ce projet ne peut être réalisé que selon le budget primitif de la Commune de l'année 2025 ;**

**-De solliciter un devis détaillé auprès de plusieurs entreprises afin de comparer les offres et d'optimiser le coût du projet ;**

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 060-216002816-20241018-1810202409-DE

SLO

**-De demander à l'USCGF de rechercher des financements complémentaires auprès des particuliers, des entreprises privées ou d'autres collectivités ;**

**-De charger Madame LAMBERT Béatrice – adjointe déléguée aux sports de suivre ce dossier et de rendre compte au conseil municipal de l'avancée de ce dossier.**

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,

les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON. Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoit DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ ANIMATION REPAS DES AÎNÉS DU 14 DECEMBRE 2024 - DIXIÈME DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal de Grandfresnoy, après avoir pris connaissance du devis de Monsieur CARON Joël présenté par Monsieur Daniel HUART a délibéré et décidé ce qui suit :

**Considérant** que le repas des aînés est un moment fort de la vie communale, permettant de réunir les seniors autour d'un moment convivial ;

**Considérant** l'importance d'une animation musicale de qualité pour agrémenter ce repas et contribuer à l'ambiance festive ;

**Considérant** que Monsieur CARON Joël a toujours assuré une prestation de qualité lors des précédents repas des aînés ;

**Considérant** que le devis proposé par Monsieur CARON Joël pour l'année 2024 s'élève à 320€ ;

**Sur proposition de Monsieur Daniel Huart, membre de la commission fêtes et cérémonies,**

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

**-D'accepter** le devis de Monsieur CARON Joël pour une prestation musicale lors du repas des aînés du 14 décembre 2024, d'un montant de 320 €.

**-De mandater** Monsieur le Maire pour procéder au règlement de cette facture.

**-De charger** les membres de la Commission des fêtes et cérémonies de prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de ce repas, en lien avec l'animateur.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation

07/10/2024

Affichage

07/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

**Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes,**

**les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel CHRIST, Vincent VILLARD, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoît DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Catherine DONZELLE, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Stéphane WALLET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX ayant donné pouvoir à Vincent VILLARD, Françoise DEVAUX ayant donné pouvoir à Catherine DONZELLE, Sandrine BOUCHERY ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Benoît DEVAUX, Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI ayant donné pouvoir à Daniel CHRIST.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

❖ **SOUTIEN FINANCIER A L'OPÉRATION « JACINTHES DE NOËL » DU CLUB KIWANIS LES ROSES DE PICARDIE ET PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION - ONZIÈME DÉLIBÉRATION**

**Considérant** l'engagement du club Kiwanis Les Roses de Picardie en faveur de l'enfance et des personnes en difficulté ;

**Considérant** le soutien financier apporté par l'association à l'hôpital de jour « Marie Noël » en 2023, permettant la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants ;

**Considérant** le soutien continu apporté à des enfants lourdement handicapés, tels qu'Annaëlle et Pierre;

**Considérant** la pérennité de l'opération « Jacinthes de Noël », organisée chaque année depuis 10 ans ;

**Considérant** l'intérêt de renforcer le partenariat entre la Commune et le club Kiwanis Les Roses de Picardie afin d'améliorer le quotidien des habitants, notamment des enfants ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à :**

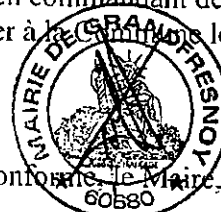
**9 voix POUR**

**4 voix CONTRE** : Hugues POIRIER, Brigitte POIRIER, Sandrine BOURSON, Stéphane WALLET

**et 5 ABSTENTIONS** : Vincent VILLARD et son pouvoir, Benoît DEVAUX et son pouvoir, Michel FLOURY.

**-De soutenir financièrement** l'opération « Jacinthes de Noël » en commandant des jacinthes, une par foyer selon le nombre de colis. L'association devra communiquer à la commune le prix unitaire afin de confirmer la commande.

**-De fixer** la date de livraison des jacinthes au 05/12/2024.



Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN